

# Inscriptions 2021/2022

Ecole primaire de Saint Aubin

## Quelles sont les étapes à suivre?

### **1. Les démarches en mairie.**

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile

La mairie vous délivrera un **certificat d'inscription** indiquant l'école où est affecté votre enfant.

### **2. L'inscription à l'école**

Vous devrez ensuite procéder à l'inscription définitive à l'école où est affecté votre enfant.

Compte tenu du protocole sanitaire en vigueur, vous devrez envoyer, par mail, à Mme Briquet, la directrice afin que celle-ci procède à l'inscription administrative de votre enfant :

- La **fiche de renseignements** dûment complétée
- Une **photocopie du carnet de santé de l'enfant** comportant les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, ou les certificats de vaccinations (ou un certificat de contre-indication).

En fonction de l'évolution de la pandémie, la directrice et/ou l'enseignante de votre enfant reprendra votre attache pour vous informer de la possibilité de venir découvrir l'école en fin d'année scolaire.

## A savoir

### L'âge de l'enfant

Afin de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, la loi pour une école de la confiance a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

Un décret paru au Journal officiel du 4 août 2019 la complète en prévoyant des conditions d'aménagement du temps de présence de l'enfant la première année.

Si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école, merci d'envoyer le certificat de radiation et de transmettre son livret scolaire à son enseignante à la rentrée.

Ecole primaire de Saint Aubin

12, rue de l'église

10 400 Saint Aubin

03 25 39 94 97

ce.0100463z@ac-reims.fr